

Sherbrooke, le 9 mai 2025

Aux parents et aux membres du personnel
Des services de gardes et des écoles de l'Estrie

Objet : Rage | Prévention et risque

Bonjour,

Parmi les virus transmis par les animaux, la rage, quoique très rare, constitue une préoccupation importante pour la santé.

La Direction de santé publique de l'Estrie souhaite vous rappeler de rester vigilants face au danger de rage en cas d'exposition aux animaux sauvages (chauve-souris, mouffette, renard et raton laveur), ainsi qu'aux animaux domestiques (chat, chien) qui affichent un comportement anormal et qui pourraient être infectés.

La rage est une maladie contagieuse qui se transmet par morsure ou égratignure et aussi par la salive d'un animal infecté. Il s'agit d'une maladie du cerveau sans traitement et mortelle pour l'humain.

Nous vous invitons à consulter le feuillet d'information « Rage : prévention et risque » ci-joint. Également, un nouveau dépliant qui s'intitule « Attention...Un animal sauvage! Et s'il avait la rage? », sera disponible sur le site du ministère de la Santé et des Services sociaux, à la mi-mai 2025 :

<https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-000490/>

Merci de votre collaboration.

Dre Geneviève Baron,
Médecin-conseil

GB/MG/hg

p. j. (1)